

# COMMUNE DE BRUEBACH

## Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 02 mars 2023 à 19h30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoint - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - Mme Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT  
M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Caroline MULLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 2. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 3. Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par délégation de pouvoir au maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation de pouvoir par Monsieur le Maire, à l'exception de Brigitte OSTERTAG qui s'abstient.

### 4. Travaux

#### 4.1. Débroussaillage des chemins et des rues sur le ban communal

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 4.2. Terrain multisport et aire de jeux : Avant-projet définitif

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 5. Finances

#### 5.1. Subventions aux associations

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 5.2. Programme 5000 équipements sportifs : Demande de subvention dans le cadre de la création du terrain multisport et aire de jeux

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 6. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**7. Personnel communal : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**8. Personnel communal : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**QUESTIONS DIVERSES**

Fin de la séance à 22h00.

Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gilles Schillinger', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal.

Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet de la Commune de Bruebach <https://bruebach.fr>